

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 31 janvier à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 25 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie du Pré, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions : 02

Présents : Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Marie-Jo CAYOL, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS

Excusés/pouvoirs : Stéphane PATRAS (pouvoir donné à A. BUTEL), Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

Objet : Modification du tracé du GRP Tour du Dévoluy

A la suite de plusieurs incidents impliquant des chiens de protection des troupeaux, un éleveur propriétaire faisant pâturer des animaux au collet du Tât durant l'été, a formulé une demande de modification du GRP du Tour de Dévoluy (variante). Suite à des visites sur site et des échanges entre la CCBD, la commune du Dévoluy, le CDRP05 (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) et la DDT05 (Direction Départementale des Territoires), un 1er tracé a été proposé et validé par le CDRP05. Mais afin de préserver la qualité de l'itinéraire et d'éviter une longue portion de piste avec un dénivelé apportant peu d'intérêts, la CCBD a fait une contre-proposition avec un nouveau tracé. Ce tracé n°2 passe intégralement sur des terrains communaux. Il nécessite une création de sentier sur 600m (débroussaillage, élagage, reprise de l'assiette par épierrage et piochage). Ce dernier tracé a été validé par le CDRP05.

Considérant que bien que le tracé n°2 passe intégralement sur des terrains communaux, il peut y avoir des zones de pâturage qui entraîneraient des conflits d'usage,

Considérant que le 1er tracé proposé par le CDRP est déjà existant et qu'il y a peu de risques de conflits d'usage,

Jérémy SARRAZIN s'abstient étant intéressé par l'affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **S'OPPOSE** à la proposition n°02 de la CCBD
- **VALIDE** la déviation du GRP du Tour du Dévoluy selon le 1er tracé proposé par le CDRP05 (cf. annexe)

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 07-02-2023
Publié le : 07-02-2023
Affiché le : 07-02-2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Alexandra BUTEL

